



9^{ème} CONGRES de l'URSEN ACADEMIE DE NANTES

DOCUMENT D'ORIENTATION

Introduction - Bilan actualité

I. Les enjeux académiques

C'est dans un contexte de crise économique et de politiques d'austérité que sont mises en place toutes les réformes que connaît notre secteur professionnel et qui se déclinent dans notre académie. L'urgence est de construire la mobilisation contre les politiques d'austérité et de défendre les intérêts des personnels et des élèves pour un service public d'Éducation Nationale digne de ce nom.

Au niveau de l'académie, l'URSEN-CGT combat les attaques et porte les revendications de l'UNSEN et de la FERC contre :

- la dégradation des conditions de travail
- la réforme des rythmes scolaires
- la réforme de l'enseignement professionnel
- la réforme du baccalauréat
- Parcoursup
- les suppressions de postes
- le gel des salaires
- la réforme Blanquer et l'école de la Confiance

Mais ce combat s'articule également au niveau interprofessionnel et dans la fonction publique. L'urgence est bien de mobiliser nos collègues et l'ensemble des personnels pour donner un coup d'arrêt à la politique d'austérité dans le cadre d'une lutte interprofessionnelle massive et déterminée.

II. Pôles

2.1 Élu-es paritaires

La coordination des élu-es paritaires doit être maintenue collectivement entre les élu-es d'un même corps et entre l'ensemble des élu-es paritaires de l'URSEN. Cependant, l'activité des élu-es ne doit pas être déconnectée de nos repères revendicatifs. Les élu-es paritaires, comme nos militant-es, défendent les salarié-es mais doivent toujours englober ces défenses individuelles dans une perspective plus globale de luttes.

L'activité des élu.es doit être un appui à la syndicalisation et à la diffusion de nos idées.

Une permanence des élu-es paritaires devra être mise en place sur la période de l'été pour le suivi des

contractuel·les, stagiaires et TZR (Titulaires en Zone de Remplacement).

2.2 Elu·es CAPA (Commission Administrative Paritaire)

Les élections 2018 ont modifié la donne en attribuant des élu·es dans des champs où la CGT n'était pas encore électoralement très implantée (certifié·es, administratif·ves).

Cette donnée doit être intégrée par les SDEN qui doivent assurer le suivi militant pour l'ensemble des personnels de leur territoire.

Le Congrès se propose de veiller à la mise en place par la CE de réunions préparatoires aux GT (Groupes de Travail) et CAPA selon un calendrier annuel. La CE coordonne l'activité des élu·es avec les SDEN en proposant des points à l'ordre de jour, en diffusant aux SDEN et site internet les informations CAPA.

Les coordinateurs paritaires doivent aussi relancer les SDEN afin que ceux-ci fassent remonter les dossiers des syndiqué·es.

Les élu·es doivent continuer à diffuser l'information de leurs activités et améliorer la diffusion au plus près des syndiqué·es en informant par courriels électroniques les résultats des GT et CAPA.

L'URSEN doit continuer à former les élu·es pour que l'activité perdure de manière collective et ne repose pas sur un.e seul.e camarade.

L'URSEN doit former un coordonnateur/trice CAPA-CCP pour les élu·es enseignants et un coordonnateur CAPA-CCP pour les élu·es administratifs et techniques.

Des revendications à porter :

La CGT Educ'Action revendique :

- la défense des commissions administratives paritaires, un des piliers du Statut général, remises en cause par le gouvernement ;
- l'attachement à un système égalitaire d'avancement automatique avec un grade unique pour toutes les catégories ;
- le retrait du protocole PPCR ;
- une promotion déconnectée de l'évaluation professionnelle ;
- une grille indiciaire de rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 et reconnaissant nos qualifications.

La CGT Educ'Action dénonce :

- la multiplicité des postes spécifiques, dont l'attribution est bien loin d'être transparente ;
- la mention dans certaines appréciations d'enseignant·es de leur activité au sein des organisations représentantes des personnels, ce qui est contraire au respect du droit syndical inscrit dans la constitution de notre République.

2.3 ATSS-ATRF (Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé - Adjoint·es techniques de recherche et formation)

Un cadre général :

Les personnels ATSS et ITRF représentent 21% des personnels de l'Education nationale sur le plan national. Ils sont malgré tout sous-syndiqués et sous représentés par rapport au corps enseignant.

La grande majorité de ces personnels sont par ailleurs éclatés dans de petites entités que sont les établissements scolaires. Les autres personnels sont affectés en Administration Centrale, dans les Rectorats, les DSDEN, les universités et écoles d'enseignement supérieur.

Il s'agit d'un public à plus de 80% féminin avec des grilles de rémunération faibles. Plus de 50% des personnels de l'académie sont en catégorie C.

Depuis près de 10 ans, les personnels ont payé un lourd tribut en suppressions d'emplois (128 postes supprimés entre 2007 et 2019) et des établissements scolaires se sont ouverts sans création de postes en conséquence.

Des revendications à porter :

La CGT Educ'Action revendique :

- des créations de postes pour les personnels ATSS et ATRF dans les services administratifs et les établissements scolaires.
- la création d'un corps de titulaires remplaçant-es administratif-ves et techniques.
- la possibilité d'aménagement de service pour les personnels techniques et administratifs à l'instar des personnels enseignants.
- un véritable plan de formation pour les personnels et des ouvertures de postes massives aux concours des diverses catégories.
- des perspectives d'évolution de poste et de mutation pour les personnels ATRF non décentralisés.
- le passage en catégorie B pour les agents ATRF et ADJAENES .

Pour une stratégie syndicale qui permette de porter les revendications le congrès se propose de renforcer et de mettre en œuvre les outils suivants :

- Continuer le travail du collectif ATSS -ATRF sur le plan académique en identifiant un responsable du Pôle par SDEN ;
- Développer les heures d'information syndicale dans les établissements scolaires ;
- Poursuivre le travail paritaire dans le cadre des CAPA TRF et administratif-ves: préparation collective, rédaction des déclarations liminaires, rédaction des comptes rendu ;
- Publier 4 à 5 publications par an : comptes rendus commentés des CAPA, du CTSA, des lettres d'informations pour des thèmes spécifiques ;
- Poursuivre le travail d'accompagnement juridique et de soutien dans le cadre de défenses individuelles et / ou collectives ;
- Mettre en place des stages au plus près des syndiqué-es. Ainsi, il s'agit de renforcer la mutualisation des SDEN dans l'activité de développement du Pôle ATSS-ATRF ;
- Poursuivre la diffusion des publications à l'ensemble des personnels de l'académie ;
- Poursuivre l'implantation électorale de la CGT Educ'Action sur le champ des personnels administratif-ves et techniques en conservant les sièges obtenus aux élections de 2018 et en en gagnant de nouveaux.

2.4 GRETA

L'activité GRETA devra se renforcer pour faire face aux menaces et abus des directions des GRETA. En effet, sous l'argument de la réforme de la voie professionnelle, du rapprochement GRETA/CFA, des déficits budgétaires, les directions des GRETA s'autorisent à précariser et à malmenier encore plus les personnels.

2.5 Non-titulaires

Le recours aux non-titulaires sera encore institué comme un axe majeur de la gestion des personnels par le rectorat de l'académie de Nantes. Cette dégradation continue de l'emploi statutaire et ce recours à la précarité conduit à une dévalorisation des métiers : enseignant-es, ATSS, CPE, PSYEN, AESH ... De ce fait, la précarité s'installe durablement dans tous les champs, du premier degré au second degré, en passant par la formation continue. Ce constat contredit les déclarations d'intention, avec les plans dits de titularisation : l'emploi de non titulaires reste une « *variable d'ajustement* » du système.

La précarité est une injustice pour les personnels. Elle engendre l'instabilité dans les équipes, dans les établissements et les administrations et une pression sur les personnels qui ne permet pas d'assurer matériellement et sereinement leurs missions.

Des revendications à porter :

La CGT Educ'action académie de Nantes demande l'arrêt de cette politique de gestion des personnels et

revendique la transformation de tous les emplois précaires et autres contrats aidés en postes statutaires de fonctionnaires.

De façon générale, la CGT Educ'action académie de Nantes s'inscrit dans la revendication nette d'une loi de titularisation, élargie à l'ensemble des personnels précaires, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives. Elle revendique donc une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.

La CGT revendique l'abrogation du statut des AED et le remplacement par deux statuts : un d'éducation et d'animation, un de poursuite d'études (cf Repères vie scolaire UNSEN de mars 2019).

Dans le même temps, la CGT Educ'action académie de Nantes doit se donner les moyens de porter les revendications suivantes : la garantie de réemploi des non titulaires ; le respect et l'amélioration des conditions de reclassement des non-titulaires au moment de leur titularisation ; la cohérence de gestion avec une grille de salaire alignée sur celle des titulaires (sans rémunération au mérite) ; le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ; une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou-tes.

Pour une stratégie syndicale qui permette de porter les revendications le congrès se propose de renforcer et de mettre en œuvre les outils suivants :

- Continuer le travail du collectif non-titulaire académique ATSS / Enseignant-es/ CPE/ PSYEN/ AED/ AESH avec une présence de tous les SDEN ;
- Poursuivre le travail paritaire dans le cadre des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) Non-Titulaires : préparation collective, rédaction des déclarations liminaires, rédaction des comptes rendu. Résultats des affectations en juillet : après la CCP des affectations, préparer les envois sous publipostage pour transmission le jour même aux personnels ;
- Publier 4 à 5 publications par an : comptes rendus commentés des CCP, des lettres d'informations pour les préparations aux affectations, un memento spécifique aux non-titulaires à chaque rentrée de septembre pour faciliter la prise de contact ;
- Poursuivre le travail d'accompagnement juridique et de soutien dans le cadre de défenses individuelles et / ou collectives ;
- Envoyer une fiche de suivi syndical commune à tous les personnels précaires tous les ans au mois de mai ;
- Mettre en place des stages au plus près des syndiqué-es et /ou des personnels : une session par an au Mans, à Laval ou Angers pour le 72, le 53 et le 49 et une session à Nantes pour le 44 et le 85. Ainsi, il s'agit de renforcer la mutualisation des SDEN dans l'activité des non-titulaires ;
- Poursuivre la diffusion des publications à l'ensemble des personnels de l'académie ;
- Finaliser la mise en place d'un document questions/réponses des demandes les plus fréquentes (Foire aux questions). Ce document évolutif à vocation à être mis en ligne sur le blog académique et servir d'outil d'information pour les non-titulaires ;
- Renforcer notre activité auprès des personnels AED, AVS, AESH avec la vie d'un collectif.

Les activités des pôles ne sont pas une fin en soi, elles doivent être un préalable à l'organisation des personnels titulaires et précaires afin qu'ils/elles puissent lutter pour défendre leurs droits et porter des revendications sur l'académie.

2.6 Relation Région/rectorat : Le Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et le Comité Régional

Le congrès se propose de renforcer et de mettre en œuvre les outils suivants :

- Préparer les déclarations liminaires de manière plus collective (en dépit d'un envoi des documents préparatoires très tardifs de la part de l'administration) ;
- Renforcer les liens avec le Comité régional, notamment dans le cadre de la discussion sur la formation professionnelle.

2.7 ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation)

Le congrès se propose de renforcer et de mettre en œuvre les outils suivants :

- renforcer la présence URSEN sur les 5 sites ;
- Mandater un représentant par site, en fonction des forces militantes présentes sur le territoire
- Tenir une réunion d'information pour le mouvement intra-académique.

2.8 Relation avec la FERC-SUP Nantes

Le travail mené par la CGT Educ'Action a permis de remettre un place un embryon de structure syndicale pour la FERC-SUP Nantes.

Ce travail est motivé par un combat commun pour la défense du service public d'éducation de la maternelle à l'Université.

Le Congrès propose de maintenir une relation de collaboration avec la FERC-SUP dans le but de former des militants et d'assurer la présence de la CGT sur tout le champ de l'Education. Cette relation passera par des initiatives communes (invitations aux Congrès, formations, partage de tracts sur des champs similaire, travail commun sur la défense du statut des personnels ITRF).

2.9 Formations

L'URSEN a pour rôle d'impulser des formations à destinations des syndiqué-es et voire des sympathisant-es. Elles sont riches de par le nombre et la diversité catégorielle des participant-es.

L'URSEN doit donc élaborer un plan pluriannuel de formation qui répond aux besoins des syndiqué-es et des SDEN.

III. Rôle de l'URSEN : un outil de mutualisation

L'URSEN doit continuer à favoriser la mutualisation au niveau régional de l'activité de chaque SDEN.

- Par les échanges en son sein sur l'actualité revendicative et l'activité des SDEN ;
- Par l'impulsion de la formation des militant-es et des propositions de formations au niveau régional qui permettent aussi que les stages soient plus riches par la diversité des expériences partagées ;
- Par la mise en place de pôles d'activité académique sur des sujets particuliers, en s'appuyant sur l'activité existante dans les SDEN, qui est parfois limitée par le nombre de camarades volontaires pour se spécialiser sur telle ou telle question ;
- Par le développement d'un travail en commun autour des élu-es CAPA ;
- Par son journal académique « Repères » en développant sa diffusion dans les établissements et les services ;
- Par la vie du site internet et de la newsletter ;
- Par la coordination des élections professionnelles

L'URSEN doit être attentive et doit maintenir l'équilibre entre le développement des pôles académiques et l'activité inter-catégorielle et interprofessionnelle afin de ne pas tendre vers une autonomie des pôles ni développer un syndicat catégoriel et de service.

Cet équilibre doit également se traduire dans la répartition des décharges entre l'activité URSEN, les élu-es CAPA et les SDEN.

L'URSEN doit, dans son activité et sa propagande rappeler les repères revendicatifs et les enjeux globaux de la CGT Educ'Action et ceux de notre confédération.

Le développement syndical de l'URSEN doit également permettre l'augmentation de nos syndiqué-es.

Communication et propagande

Le journal académique, le Repères, est un outil de communication et de propagande qui doit être le reflet de notre activité syndicale multi-catégorielle et des réalités dans nos établissements et nos services. Pour cela, il faudrait à chaque parution, une contribution de chaque SDEN ainsi que des pôles.

Sa parution et sa mise sous pli constituent une activité importante qui doit être prise en compte dans la répartition des tâches.

L'URSEN a un site qui donne des informations sur notre organisation et rend compte de notre activité syndicale.

Il doit continuer à être mis à jour régulièrement et chaque SDEN doit en faire la promotion auprès des militants pour l'alimenter régulièrement avec des publications sur l'activité dans chaque département.

Tracts : l'URSEN doit continuer à publier des tracts à l'instar du tract de rentrée et selon l'actualité académique.

IV. La relation avec le SNEIP (Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé) : Pour un grand service public national et laïque de l'Education.

Dans la continuité des volontés nationales des organisations de la CGT Educ'Action et du SNEIP qui tend vers une intégration du SNEIP dans l'UNSEN et dans les SDEN en 2019, nous allons continuer le rapprochement au niveau académique commencé depuis quelques années.

Nous allons continuer le rapprochement au niveau académique dans le cadre des décisions des Congrès de la CGT Educ'Action et du SNEIP »

Le SNEIP continuera à être invité à nos CE et pôles académiques, à publier régulièrement des articles dans notre journal académique. Nous devons renforcer la communication entre le SNEIP et l'URSEN afin d'anticiper les attaques perpétuées dans notre champ professionnel, mutualiser nos pratiques et éditer des publications de propagande communes.

Dans un contexte de plus en plus difficile pour faire entendre nos revendications, nous devons parvenir à construire ensemble un outil plus efficace au service des salarié-es.

Le Congrès propose de continuer à inviter les représentants du SNEIP dans les CE de l'URSEN.

Dans le cas d'une intégration du SNEIP au sein de la CGT-Educ'Action, l'URSEN devra aider à cette intégration en associant des camarades de l'enseignement privé au sein des instances dirigeantes.

V. Retraité.es

La section académique des retraité-es est temporairement en sommeil. Une activité redémarre sur le plan local à partir de la Loire-Atlantique. L'activité « retraité-e » existe déjà dans le SDEN 72. L'URSEN accompagnera les camarades retraité-es qui souhaiteraient animer une section académique en attribuant une ligne budgétaire pour en permettre le fonctionnement.

VI. L'Interpro, une préoccupation, un fondement

Le gouvernement actuel comme le précédent justifie toujours la politique d'austérité par la nécessité de réduire le déficit du budget de l'Etat.

Mais si le budget de l'Etat est déficitaire c'est parce que les richesses produites servent à distribuer toujours plus de dividendes aux actionnaires des entreprises et des banques, ce qui ruine la société en licenciant et en continuant une spéculation irresponsable sur les marchés financiers.

Nous devons donc placer les revendications de notre secteur dans ce cadre global en argumentant pour expliquer pourquoi les salarié-es n'ont pas à faire les frais d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Notre activité syndicale sectorielle a tout à gagner à s'articuler avec l'activité syndicale interprofessionnelle que les UD et les UL organisent.

L'URSEN ne doit pas perdre de vue ces préoccupations dans son activité et sa propagande (presse régionale, site régional).